



À QUI CONFIER MON BÉBÉ ?

GUIDE PRATIQUE

ÉDITO

Lille, la ville à hauteur d'enfants

Depuis de nombreuses années, Lille-Lomme-Hellemmes portent une vision ambitieuse et résolue en matière d'éducation. Afin que chaque enfant puisse s'épanouir, apprendre et grandir dans un environnement à la fois bienveillant et stimulant, les trois villes associées agissent sans relâche pour garantir à tous les enfants les mêmes chances de réussite. C'est là un principe fondamental qui guide chacune de nos actions, et ce, dès la petite enfance.

Nous savons que la lutte contre les inégalités sociales et culturelles commence dès les premières années de la vie. C'est pourquoi, avec détermination, nous avons fait de la petite enfance et de l'éducation une priorité de notre action municipale qui représente le premier budget de la Ville. Le Projet Éducatif Global (PEG), que nous avons porté dès ses débuts et qui fête ses 20 ans en 2025, incarne cette vision. Conçu pour répondre aux besoins des jeunes générations, ce projet, régulièrement réinventé et adapté aux évolutions sociétales, est bien plus qu'un programme éducatif : il traduit notre volonté de faire de Lille une ville à hauteur d'enfants, une ville où l'éducation n'est pas une option, mais un droit inaliénable, accessible à tous.

Au cœur de cette politique, la petite enfance occupe une place centrale. Conscients que l'éducation commence dès la naissance, nous souhaitons offrir aux plus jeunes un cadre d'épanouissement unique, propice à leur développement. Nous soutenons et valorisons les métiers de la petite enfance, développons les modes d'accueil, redoublons d'efforts pour préserver et soutenir les crèches associatives, et mettons en place des dispositifs innovants tels que « Parler Bambin », qui favorise l'acquisition du langage, et « Jeux d'enfants », qui stimule le développement cognitif et moteur des tout-petits. Ces initiatives ne sont pas des actions ponctuelles : elles font partie d'un projet éducatif inclusif, construit sur le long terme, où chaque enfant peut développer sa curiosité, sa créativité, et son envie d'apprendre.

À Lille, nous ne nous contentons pas de mettre en place des dispositifs : nous façonnons une véritable ville apprenante, pensée et construite avec les enfants et leurs parents. Nos investissements dans le programme des « 1000 premiers jours » sont une réponse directe aux défis d'aujourd'hui, en mettant à disposition des espaces dédiés aux futurs et jeunes parents, comme la Maison des Parents de Lille et l'Espace Parents de Lomme. Ces structures offrent aux familles des lieux d'écoute, de soutien et de conseil, où elles trouvent les ressources nécessaires pour accompagner le développement de leurs enfants, de la naissance à l'adolescence.

Ce guide est bien plus qu'un simple outil d'information : il vous propose un panorama des ressources et des solutions que la Ville de Lille met à la disposition des familles. Chaque parent y trouve le soutien nécessaire pour accompagner son quotidien et offrir à chaque enfant un cadre épanouissant.

Lille affirme haut et fort leur engagement pour une société plus juste, une société qui place l'éducation au cœur de son projet, où nous avons fait de la petite enfance une priorité pour que chaque famille puisse grandir et s'épanouir pleinement.



Arnaud DESLANDES
Maire de Lille



Charlotte BRUN
Première Adjointe au Maire
en charge de la Ville apprenante
et à hauteur d'enfants



Camille STIEVENARD
Conseillère municipale
en charge de la
petite enfance

RETROUVEZ LA CHARTE
VILLE À HAUTEUR D'ENFANTS ICI



SOMMAIRE

Vous allez accueillir un bébé ? Ce guide est fait pour vous.....	5
Le bien-être de votre tout-petit : Au cœur de nos préoccupations.....	6
Quelques questions pour vous aider à choisir	7
Une diversité d'accueil pour répondre aux besoins de chacun.....	8
Chez moi, à domicile	11
Au domicile d'un professionnel.....	13
Dans un lieu de vie collectif.....	15
J'ai choisi mon mode d'accueil, comment m'inscrire ?	16
Ça coûte combien ?.....	17
Demande d'inscription en crèche à Lille	18
Demande d'inscription en crèche à Lomme	20
Demande d'inscription en crèche à Hellemmes	21
Posez-nous toutes vos questions !	22
Les lieux ressources : mes contacts privilégiés.....	24
Mes sites ressources	24
Les crèches par quartier.....	26
Bois-Blancs.....	27
Faubourg De Béthune.....	27
Fives.....	28
Lille-Centre.....	29
Lille-Moulins	31
Lille-Sud.....	33
Saint-Maurice Pellevoisin.....	36
Vauban-Esquermes.....	37
Vieux-Lille.....	38
Wazemmes	39
Tous quartiers.....	40
Hellemmes.....	41
Lomme.....	42



VOUS ALLEZ

ACCUEILLIR UN BÉBÉ ?

CE GUIDE EST FAIT POUR VOUS

Devenir parents, c'est aussi se poser des questions sur le mode de garde de son enfant. Et il est parfois difficile de faire face à une complexité des démarches administratives ou de faire des choix concrets. Surtout quand il s'agit de confier son bébé à une structure ou à une personne.



L'OBJECTIF DE CE GUIDE EST DE VOUS AIDER À COMPRENDRE LES MODES D'ACCUEIL QUI EXISTENT POUR VOTRE ENFANT ET DE CHOISIR CELUI QUI SERA LE PLUS ADAPTÉ À VOTRE VIE ET VOS BESOINS

Vous y trouverez :

Des pistes de réflexion pour vous aider à choisir

Une présentation des différentes possibilités d'accueil à Lille, Lomme et Hellemmes

Les démarches concrètes à réaliser

Des ressources, des liens vers des sites webs, de l'orientation vers des lieux ressources ou des professionnels, pour vous accompagner



CE GUIDE MET EN ÉVIDENCE LE PROFESSIONNALISME, LE TRAVAIL COMMUN ET LES VALEURS PARTAGÉES DES STRUCTURES D'ACCUEIL.

CONTACTEZ-LES, LES PROFESSIONNELS CONNAISSENT LEUR MÉTIER ET COMPRENNENT LES PROBLÉMATIQUES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉS.

LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE TOUT-PETIT : AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Professionnel en crèche ou assistant maternel, toutes les personnes qui s'occuperont de votre enfant partagent des valeurs communes.



LES PROFESSIONNELS ACCUEILLENENT VOTRE ENFANT QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION. PARTOUT, NOUS PRENONS LE TEMPS DE VOUS ÉCOUTER.

Nos objectifs :

Permettre à votre enfant d'avancer à son propre rythme, pour qu'il prenne le temps de jouer, découvrir, grandir

Stimuler son désir d'apprendre et de rencontrer les autres

Développer la créativité de votre enfant grâce à des expériences artistiques et culturelles

Valoriser votre enfant, fille ou garçon, pour ses qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype

Pour cela, les professionnels lillois, lommois et hellemmois organisent des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues ou avec d'autres intervenants. Les professionnels se forment régulièrement aux spécificités liées au très jeune âge et à la parentalité.

Les grands principes qui nous guident sont ceux de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.

Pour télécharger la charte :



QUELQUES QUESTIONS POUR VOUS AIDER À CHOISIR

EST-CE QUE JE
SOUHAITE
QUE MON ENFANT
SOIT SEUL OU
AVEC D'AUTRES
ENFANTS ?

EST-CE QUE J'AI UN
EMPLOI AVEC DES HORAIRES
FIXES, FLEXIBLES ? OU DES
HORAIRES ÉLARGIS ?

EST-CE QUE LA PROXIMITÉ
DE MON DOMICILE EST
UN CRITÈRE ESSENTIEL ?

EST-CE QUE J'AI
UN MOYEN DE
DÉPLACEMENT ?

EST-CE QUE JE
DOIS PRÉVOIR LES
REPAS POUR MON ENFANT ?

QUELLE IMPORTANCE A POUR MOI
LE PROJET D'ACCUEIL ? EST-CE QUE
JE SOUHAITE LE CO-DÉFINIR AVEC UN
PROFESSIONNEL ? OU ADHÉRER À
CELUI QUI EST PORTÉ PAR UNE
STRUCTURE ?

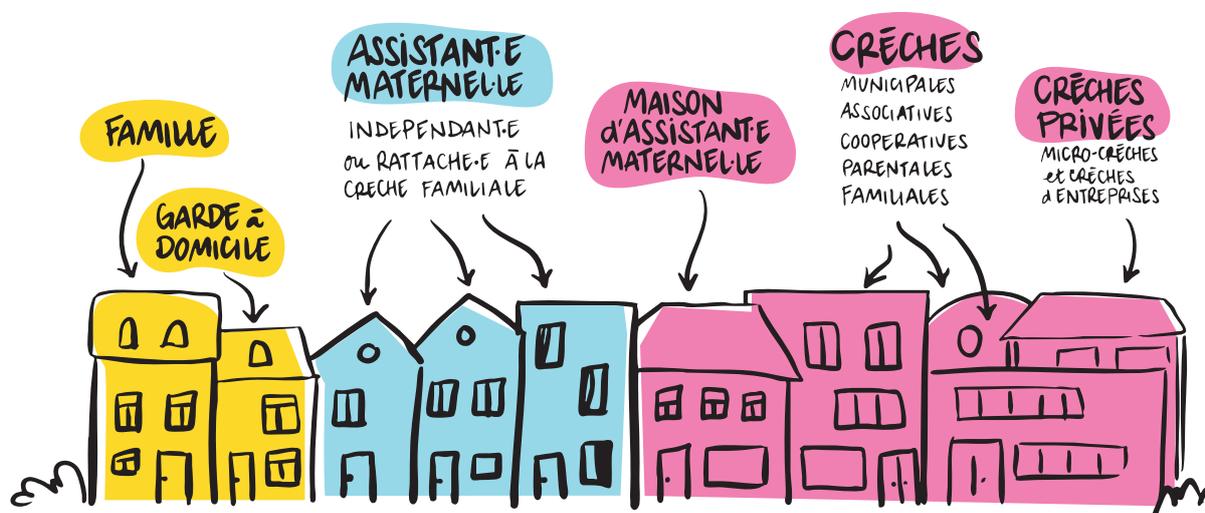
EST-CE QUE MON
ENFANT VA DORMIR DANS
UNE CHAMBRE OU UN
DORTOIR ?

EST-CE QUE
J'AI ENVIE DE
M'IMPLIQUER DANS
LE LIEU D'ACCUEIL
DE MON
ENFANT ?

À QUELLES AIDES
FINANCIÈRES JE PEUX
PRÉTENDRE ?

EST-CE QUE J'AI BESOIN
D'ÊTRE AIDÉ DANS MA FONCTION
D'EMPLOYEUR ?

UNE DIVERSITÉ D'ACCUEIL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHACUN



Votre enfant peut être accueilli		
À votre domicile	Au domicile d'un professionnel	Dans un lieu de vie collectif
<ul style="list-style-type: none"> • Par un membre de votre famille • Garde à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Assistant.e.s maternel.le.s indépendant.e.s • Assistant.e.s maternel.le.s de la crèche familiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) • Crèches municipales et associatives (crèche parentale, crèche coopérative...) • Crèches privées (micro crèches, crèches d'entreprise)
voir page 11	voir page 13	voir page 15



CES MODES D'ACCUEIL PEUVENT ÊTRE COMPLÉMENTAIRES

CHIFFRES CLÉS

À LILLE

12 CRÈCHES MUNICIPALES

1 CRÈCHE FAMILIALE

34 STRUCTURES PETITE ENFANCE FINANCÉES

1 RELAIS PETITE ENFANCE

4 MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES

À HELLEMES

2 CRÈCHES MUNICIPALES

1 STRUCTURE PETITE ENFANCE FINANCÉE

1 RELAIS PETITE ENFANCE

À LOMME

3 CRÈCHES MUNICIPALES

1 CRÈCHE FAMILIALE

1 STRUCTURE PETITE ENFANCE FINANCÉE

1 RELAIS PETITE ENFANCE

1 MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

LES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE TRAVAILLENT ENSEMBLE

À Lille, Lomme et Hellemmes, les professionnels des crèches municipales et associatives, ainsi que les assistants maternels, s'inscrivent dans une dynamique pour échanger, se former et construire des projets ou des événements communs : semaine de la petite enfance, journée des assistantes maternelles ("Joyeux Baz'arts"), dynamiques de quartier... Les objectifs de ces actions sont d'apprendre en collectif et d'être soudés pour vous accompagner au mieux en tant que parent.





CHEZ MOI, À DOMICILE

L'enfant est sous la responsabilité de la personne qui intervient directement dans son lieu de vie.

Cela peut être :

Vous-même : en prenant un congé parental (parent/coparent)

Un membre de votre famille (papi, mamie, tonton, tata ...)

Une garde à domicile

Pour une garde à domicile, vous devenez alors employeur et devez recruter, penser les aides, les conditions de l'emploi, le contrat de travail... Des associations existent pour vous aider dans cette fonction.

Les tâches principales de la garde à domicile sont d'assurer le bien-être et la sécurité de votre enfant dans le respect des consignes qui lui sont données.



AVANTAGE : CE MODE DE GARDE PERMET UNE SOUPLESSE D'ORGANISATION





AU DOMICILE D'UN PROFESSIONNEL



CHEZ UN.E ASSISTANT.E MATERNEL.LE INDÉPENDANT.E

Agréé-e par le Conseil Départemental, l'assistant-e maternel-le accueille à son domicile et dans une ambiance familiale un ou plusieurs enfants. L'assistant-e maternel-le a suivi une formation initiale obligatoire et est régulièrement évalué-e.

Vous devenez son employeur et organisez avec l'assistant-e maternel-le les horaires et conditions de travail. Vous pouvez aussi définir ensemble un projet d'accueil pour votre enfant.

De très nombreux·ses assistant·e·s maternel·le·s indépendant·e·s sont présent·e·s à Lille, Lomme et Hellemmes. Les assistant·es maternel·les peuvent être en relation avec le Relais Petite Enfance auprès de qui les assistant·es maternel·les peuvent suivre des formations et participer à des temps d'accueil collectifs avec les enfants dont les assistant·es maternel·les s'occupent.



AVANTAGE : LE CADRE FAMILIAL ET LA SOUPLESSE D'ORGANISATION POSSIBLE



À NOTER : CES PROFESSIONNELLES PEUVENT ACCUEILLIR DES ENFANTS HABITANT DANS D'AUTRES COMMUNES

CHEZ UN.E ASSISTANT.E MATERNEL.LE DE LA CRÈCHE FAMILIALE DE LA VILLE DE LILLE OU DE LOMME

Agréé-e par le Conseil Départemental, l'assistant-e maternel-le a suivi une formation initiale obligatoire et est régulièrement évalué-e. **L'assistant-e maternel-le est employé-e par la ville de Lille ou de Lomme** et propose des horaires fixes d'une amplitude maximale de 10h par jour.

Votre enfant est accueilli au domicile de l'assistant-e maternel-le et **participe régulièrement à des temps d'éveil collectifs au sein de la crèche**, encadrés par des éducateurs de jeunes enfants.



AVANTAGE : LE CADRE FAMILIAL ET LA SOCIALISATION LORS DE TEMPS COLLECTIFS AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELLES, VOUS N'ÊTES PAS EMPLOYEUR DE L'ASSISTANT.E MATERNELLE



À NOTER : CES PROFESSIONNELLES ACCUEILLENT DES ENFANTS HABITANT EXCLUSIVEMENT LILLE, LOMME OU HELLEMES



DANS UN LIEU DE VIE COLLECTIF



DANS UNE CRÈCHE MUNICIPALE, ASSOCIATIVE, COOPÉRATIVE OU PARENTALE

Ces structures sont agréées par le Conseil Départemental et développent un projet d'établissement qu'elles vous transmettent lors de la première rencontre.

Elles ont des horaires d'ouverture fixes, du lundi au vendredi, et des fermetures annuelles, lors des congés estivaux ou de fin d'année. L'accueil peut se faire à compter de la 10^e semaine de votre enfant.



AVANTAGE : L'ENCADREMENT COLLECTIF ET LE PROJET SOCIAL ET ÉDUCATIF PROPOSÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT



À NOTER : LES STRUCTURES MUNICIPALES ACCUEILLENT DES ENFANTS HABITANT EXCLUSIVEMENT À LILLE, HELLEMES OU LOMME

DANS UNE MAISON D'ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S (MAM)

Ces structures regroupent 2 à 4 assistant-e-s maternel-le-s qui partagent un espace dédié aux enfants. Elles peuvent accueillir au maximum 16 enfants de moins de 3 ans.

Vous êtes employeurs direct de l'assistant-e maternel-le.



AVANTAGE : UN ENCADREMENT COLLECTIF À PETITE ÉCHELLE ET DES PROJETS COMMUNS



À NOTER : LES MAM PEUVENT ACCUEILLIR DES ENFANTS HABITANT DANS D'AUTRES COMMUNES

DANS UNE CRÈCHE PRIVÉE (MICRO-CRÈCHES, CRÈCHES D'ENTREPRISE)

Chacune de ces structures a sa propre politique d'établissement.

Les renseignements sont à retrouver auprès de chacune d'elles.

J'AI CHOISI MON MODE D'ACCUEIL, COMMENT M'INSCRIRE ?

POUR UNE GARDE À DOMICILE

Je contacte directement l'organisme recensé sur www.monenfant.fr ou la personne choisie

POUR UN.E ASSISTANT.E MATERNEL.LE INDÉPENDANT.E

Je contacte le Relais Petite Enfance de ma commune www.premierspas.fr

POUR UNE CRÈCHE COLLECTIVE ET/OU LA CRÈCHE FAMILIALE

À Lille :

Je contacte la Direction Petite Enfance via le formulaire en ligne www.mesdemarches.lille.fr ou en format papier à l'Hôtel de Ville

À Lomme :

Je contacte la Maison de la Petite Enfance Suzanne Lacore via le formulaire en ligne www.ville-lomme.fr / rubrique « mes démarches en ligne »

À Hellemmes :

Je contacte la Direction des Solidarités et du CCAS d'Hellemmes via le formulaire en format papier ou par mail : petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr



QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION POUR LES PLACES EN CRÈCHES À LILLE, LOMME ET HELLEMES ?

- J'habite Lille, Lomme ou Hellemmes
- Ma place sur la liste d'attente en fonction de ma date de préinscription (par ordre d'ancienneté)
- La date d'entrée souhaitée en crèche pour mon enfant
- Le nombre de places disponibles dans la tranche d'âge de mon enfant



À SAVOIR

- Chaque ville a ses propres modalités d'inscription
- Si j'habite Lille, Lomme ou Hellemmes, je peux m'inscrire dans les 3 communes
- Si je m'inscris à Lomme, je ne suis pas inscrit à Lille ou Hellemmes ; je dois donc faire la démarche auprès de Lille et d'Hellemmes (voir ci-dessus)
- Je dois actualiser régulièrement ma demande (pour Lille p.18, pour Lomme p.20 et Hellemmes p.21)

POUR UNE CRÈCHE ASSOCIATIVE À LILLE

Je me renseigne sur les modalités sur www.lille.fr et je retrouve la liste par quartier dans le guide à partir de la page 26.

POUR UNE MAISON D'ASSISTANT.E.S MATERNELLE.S (MAM)

Je les contacte directement et je retrouve la liste par quartier dans le guide à partir de la page 26.

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES MODES D'ACCUEIL SUR
WWW.MONENFANT.FR

ÇA COÛTE COMBIEN ?

Les coûts varient en fonction du mode d'accueil et de vos revenus. Sachez que pour les crèches municipales et associatives de Lille, Lomme et Hellemmes, les tarifs sont définis annuellement par la CAF, en fonction de vos revenus et du nombre d'enfant à charge de votre foyer.

Des simulateurs existent :

- Pour les crèches sur www.monenfant.fr
- Pour les assistants maternels sur www.franceemploi domicile.fr
- Pour les gardes à domicile sur www.franceemploi domicile.fr



Ai-JE DROIT À DES AIDES ?

Plusieurs aides financières existent : de la CAF, de la Région, de vos employeurs... Vous avez également droit à des congés parentaux.

Renseignez-vous auprès de votre CAF ou du Relais Petite Enfance.

DEMANDE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE À LILLE

JE M'INSCRIS SUR LE PORTAIL MESEMARCHES.LILLE.FR

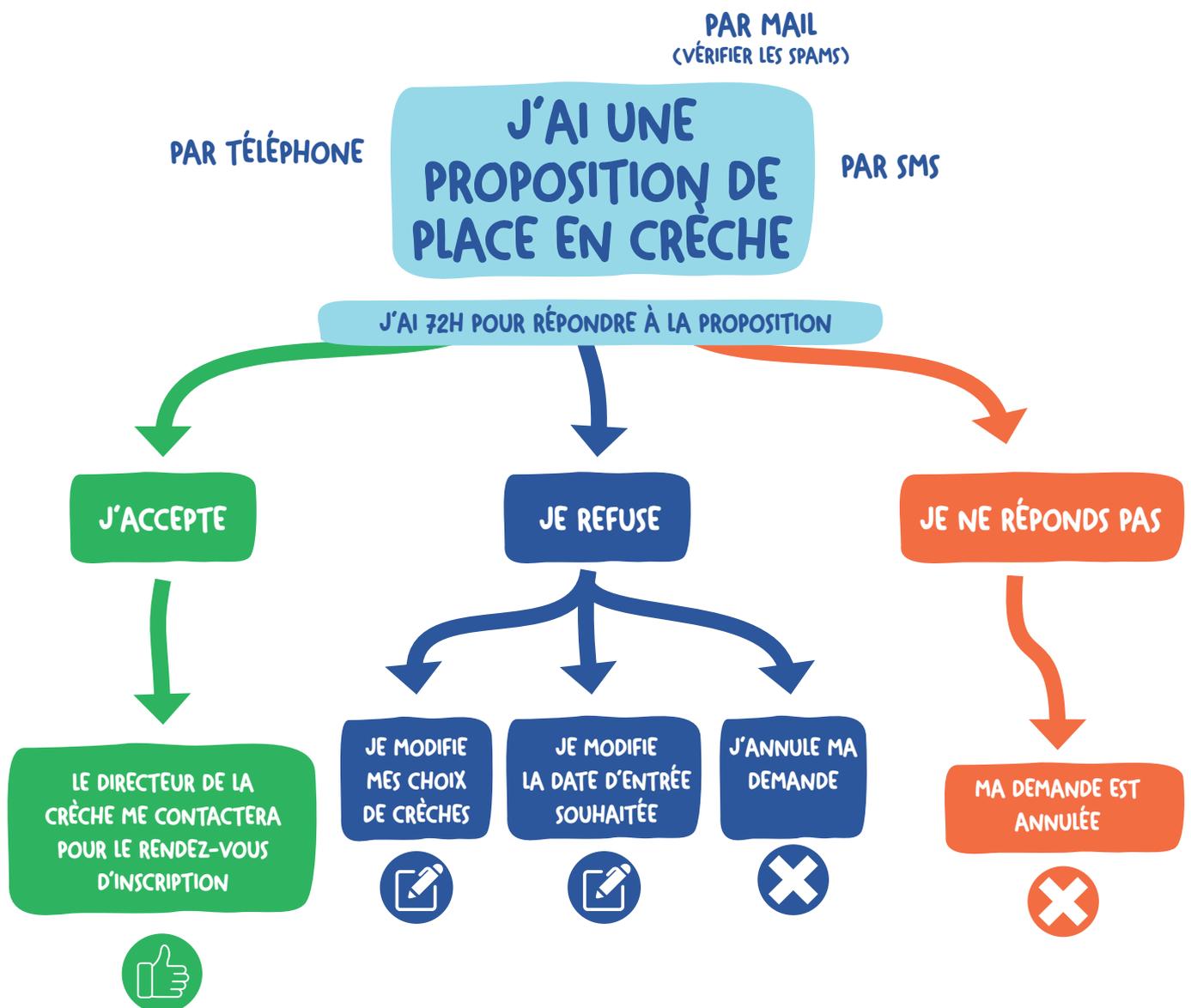
Les entrées en crèche se font principalement en septembre et quelques places peuvent se libérer en janvier, selon les départs à l'école. Parfois une place se libère dans l'année, si elle correspond à ma demande, je peux être contacté.

LE CIRCUIT DE MON DOSSIER





- Si j'ai des jumeaux ou plus, mon dossier sera priorisé pour l'attribution des places en crèche.
- Si je suis une famille monoparentale, je recevrai un accompagnement adapté à mes besoins.
- Si j'ai un enfant déjà accueilli dans une crèche, ses frères et sœurs pourront y être accueillis selon les places disponibles et l'ancienneté de ma demande. Dans le formulaire en ligne, je sélectionne en priorité cette crèche grâce au menu déroulant et indique le nom de mon aîné.
- Si ma situation sociale ou médico-sociale ou celle de mon enfant nécessite un accueil particulier en crèche, une commission de recours, présidée par l'élu.e en charge de la petite enfance, peut examiner ma demande. Cette commission étudie les dossiers transmis par les travailleurs sociaux, qui expliquent pourquoi un accueil en crèche est considéré comme prioritaire pour mon enfant.



DEMANDE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE À LOMME

JE M'INSCRIS SUR [MESDEMARCHES.VILLE-LOMME.FR](https://mesdemarches.ville-lomme.fr)

LE CIRCUIT DE MON DOSSIER



DEMANDE D'INSCRIPTION EN CRÈCHE À HELLEMMES

JE M'INSCRIS AUPRÈS DE LA DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DU CCAS D'HELLEMMES

Service petite enfance Hellemmes

petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr

03 20 79 97 40



POSEZ-NOUS TOUTES VOS QUESTIONS !



Si je n'habite pas à Lille, Lomme ou Hellemmes mais que j'y travaille, est-ce que je peux m'inscrire en crèche municipale ou associative ?

Non, si je n'habite pas à Lille, Lomme ou Hellemmes, je ne peux pas demander une place en crèche municipale ou associative. Mais je peux contacter un assistant maternel indépendant, chez qui aucune condition de domicile n'est exigée.



Est-ce que je peux m'inscrire si je ne travaille pas ?

Oui, aucune activité professionnelle ou assimilée (formation) n'est exigée pour une demande de place en crèche municipale et associative.



Si je pré-inscris mon enfant en crèche, est-ce que cela lui garantit une place ?

Non, en raison du nombre important de demandes, il nous est difficile de proposer une place à l'ensemble des familles pour la date d'entrée souhaitée. Néanmoins, il existe d'autres possibilités d'accueil pour votre enfant.



À partir de quel âge mon bébé peut-il être accueilli ?

À partir de 10 semaines, il peut être accueilli dans une crèche collective ou une crèche familiale. Avant, il est possible de le confier à un assistant maternel indépendant.



Quels sont les critères d'attribution d'une place en crèche municipale à Lille, Lomme et Hellemmes ?

Les critères sont les suivants : habiter Lille, Lomme ou Hellemmes, la date de préinscription, la date d'entrée souhaitée en crèche et les places disponibles dans la tranche d'âge de mon enfant.



Combien de choix de crèche je peux faire ?

Je peux m'inscrire auprès des 3 communes de Lille, Lomme et Hellemmes et également auprès des crèches associatives, coopératives ou parentales, des MAM et des assistants maternels indépendants. Je peux contacter le Relais Petite Enfance pour m'accompagner.

Pour la Ville de Lille, je peux faire jusqu'à 4 choix de crèche (crèches collectives et crèche familiale), par ordre de préférence.



Quelles sont les périodes d'attribution pour les crèches des villes de Lille, Lomme et Hellemmes ?

Chaque ville a son propre calendrier.

Pour Lille, les attributions se déroulent :

- Pour la rentrée de septembre, du 1^{er} mars au 15 avril
- Pour la rentrée de janvier, du 15 novembre au 15 décembre

Pour Lomme, la commission d'admission se réunit une à deux fois par an au printemps.

Pour Hellemmes, la commission d'admission se réunit une fois par an au printemps.



Mon enfant peut-il rentrer en crèche à tout moment de l'année ?

La majorité des entrées s'effectue en septembre, période où les plus grands partent à l'école. Quelques places peuvent se libérer en janvier. Le reste de l'année, les entrées peuvent se faire dès l'instant où une place se libère.



Je vais adopter un enfant, comment ça se passe ?

En cas d'adoption, je peux bénéficier d'une rétroactivité de 6 mois sur ma date d'inscription pour une demande de place en crèche municipale à la ville de Lille. Pour cela, je dois transmettre l'attestation d'accueil de l'enfant envoyée par le Conseil Départemental.

Si j'ai des questions, je contacte les lieux ressources (cf page 24)



Est-il possible de visiter les crèches ?

Non, car il est important de préserver la tranquillité des enfants qui y sont accueillis. Mais des photos sont disponibles sur les sites internet des différentes communes. Et vous pourrez visiter la crèche le jour du rendez-vous d'inscription avec le directeur.



Est-ce que je peux changer ou cumuler les modes d'accueil ?

Je peux inscrire mon bébé auprès de différents modes d'accueil. Ils peuvent même être complémentaires. Par exemple, mon enfant est accueilli les lundis, mardis, jeudis et vendredis chez un assistant maternel de la crèche familiale et les mercredis dans une crèche collective.

Par contre, il n'est pas possible de changer de crèche municipale après avoir accepté une proposition : toute admission est définitive.



On me parle d'accueil occasionnel, c'est quoi ?

L'accueil occasionnel est un accueil ponctuel en crèche. Si une place est disponible suite à l'absence d'un enfant, cela vous permet de confier à la crèche votre bébé de manière non récurrente : pour un rendez-vous médical, professionnel, familial ou du temps pour soi. Il faut se rapprocher de la crèche directement.



Quelle est la différence avec l'accueil d'urgence ?

L'accueil d'urgence est un accueil qui n'a pu être anticipé. Les situations qui amènent à le demander sont très diverses : un parent isolé qui a besoin de soins urgents, l'absence de logement pour une famille durant la journée (hébergée la nuit par le 115), l'hospitalisation d'un membre de la fratrie exigeant la présence de son parent, un parent en situation de détresse psychologique... Les accueils d'urgence sont des accueils de courte durée, généralement mis en place le temps de trouver pour l'enfant et sa famille une solution plus pérenne.



Si moi ou mon enfant rencontrons une situation de handicap, quelle démarche dois-je effectuer ?

Les professionnels sont attentifs et formés à chaque situation. Si je rencontre une difficulté particulière, je contacte mes lieux ressources (voir page 24). À Lille, vous avez la possibilité de prendre contact avec la chargée de mission Inclusion à la Direction Petite Enfance de Lille au 03 20 49 52 36 et à Lomme au 06 30 50 11 99.



**TOUTES VOS QUESTIONS SONT IMPORTANTES :
CONTACTEZ VOS LIEUX RESSOURCES POUR LES POSER.**

LES LIEUX RESSOURCES : MES CONTACTS PRIVILÉGIÉS

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Toutes les informations sur les modes d'accueil, sur les assistants maternels indépendants, sur les contrats de travail, la relation employeur / salarié...

Association Premiers Pas - rpe@premierspas.fr / 03 20 56 07 46 / www.premierspas.fr

LE SERVICE PETITE ENFANCE DE MA COMMUNE

Toutes les informations sur l'accueil en crèche ou les assistants maternels en crèches familiales, dossier, suivi des inscriptions...

- **Lille** : petiteenfance@mairie-lille.fr / 03 20 49 52 36 / www.lille.fr
- **Lomme** : servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr / 03 20 00 03 15 / www.ville-lomme.fr
- **Hellemmes** : petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr / 03 20 79 97 40 / www.hellemmes.fr

DES ESPACES DÉDIÉS À LA PARENTALITÉ

- Sur internet : www.lille.fr/parent/parentalite-contacts-utiles
- La Maison des Parents, 104-108 boulevard de Metz à Lille (06 26 97 25 20 ou maisondesparents@mairie-lille.fr)
- L'Espace Parents à Lomme (06 25 77 41 83 ou espaceparents@mairie-lomme.fr) et le lieu d'Accueil Enfant/Parent « La Maison Arc en Ciel » (Sauvegarde du Nord), 796 et 780 avenue de Dunkerque, Lomme
- La Protection Maternelle Infantile (PMI) de votre secteur

MES SITES RESSOURCES

- caf.fr
- monenfant.fr
- lenord.fr
- pajemploi.urssaf.fr
- franceemploi.domicile.fr
- 1000-premiers-jours.fr



LES CRÈCHES PAR QUARTIER



BOIS-BLANCS

MÊLI MÊLO, CRÈCHE COOPÉRATIVE

🕒 8h-18h30

📍 31 rue Winston Churchill, Lomme

📞 03 20 25 29 42
melimelo59160@gmail.com

24 places : 10 places réservées par la Ville de Lille + 14 places achetées par des entreprises

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES LOUPIOTS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 7h30 - 18h30

📍 60 rue du Général de la Bourdonnaye, Lille

📞 03 20 93 24 48 / 07 52 08 56 20
direction.loupiots@mqbb.fr

35 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

FAUBOURG DE BÉTHUNE

MADELEINE BRÈS, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

🕒 7h30 - 18h30

📍 25 boulevard de Metz, Lille

📞 03 66 21 37 78
creche.concorde@leolagrange.org

70 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

DOUX CÂLINS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 8h30 - 17h30, le mercredi de 11h à 17h30

📍 27 boulevard de Metz, Lille

📞 03 59 03 28 62
haltegarderie.fgbethune@gmail.com

20 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche



LA CAPUCINE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 91 rue de Lannoy, Lille
- 📞 03 28 76 15 50
crechelacapucine@mairie-lille.fr

50 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

AUX BABELUTTES, CRÈCHE ASSOCIATIVE À GESTION PARENTALE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 125 rue du Long Pot, Lille
- 📞 03 20 56 39 38
creche.auxbabeluttes@gmail.com

20 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil de 1 à 3 jours par semaine : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES GUILIDOUX, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h15 - 18h30
- 📍 Centre social Mosaïque - 30 rue Cabanis, Lille
- 📞 03 20 56 54 94
crechelesguilidoux@mosaique-lillefives.fr

36 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LILLE-CENTRE

LES MARMOTTES, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h - 19h
- 📍 90 avenue du Président Kennedy, Lille
- 📞 03 20 53 72 46
crechelesmarmottes@mairie-lille.fr

40 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

SAINT SAUVEUR, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 63 rue Charles Debierre, Lille
- 📞 03 28 54 01 60
crechestsauveur@mairie-lille.fr

60 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

CAFARANDOLE, CRÈCHE D'ENTREPRISE DE LA CAF

- 🕒 7h - 18h30
- 📍 82 rue Brûle Maison, Lille
- 📞 03 74 46 91 80
cafarandole@lpcr.fr

15 places : la majorité des places sont réservées aux salariés de la CAF, des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LA FABULETTE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 Centre social la Busette - 1 rue Georges Lefebvre, Lille
- 📞 03 20 49 22 57
cs.fabulette@labusette.fr

25 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche



LILLE-MOULINS

LINE DARIEL, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 24 rue du Capitaine Michel, Lille
- 📞 03 20 52 29 84
crechelinedariel@mairie-lille.fr

60 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LA POUSSINIÈRE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 16 quater rue Philippe de Comines, Lille
- 📞 03 20 85 84 88
crechelapoussiniere@mairie-lille.fr

60 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

STÉPHANE HESSEL (À L'ÉTAGE DE LA MAISON STÉPHANE HESSEL), CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 124 rue Jean Prouvé, Lille
- 📞 03 20 38 82 00
crechestephanehessel@mairie-lille.fr

55 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

L'ILE AUX TRÉSORS (AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAISON STÉPHANE HESSEL), CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 124 rue Jean Prouvé, Lille
- 📞 03 20 38 82 00
crechelileauxtresors@mairie-lille.fr

15 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

TRÉVISE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

🕒 8h - 17h30, fermée le mercredi

📍 27 rue Jean Jaurès, Lille

📞 03 20 88 22 63
crechetrevis@mairie-lille.fr

20 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

PIPONIE, CRÈCHE ASSOCIATIVE DU CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND

🕒 8h - 18h

📍 Centre de la Petite Enfance Albert Debaecker - 3/5 place Jacques Febvrier, Lille

📞 03 20 85 09 99
piponie@marcelbertrand.org

32 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES PETITES CANAILLES, CRÈCHE ASSOCIATIVE À GESTION PARENTALE

🕒 7h30 - 18h30

📍 Centre de la Petite Enfance Albert Debaecker - 3/5 place Jacques Febvrier, Lille

📞 06 10 48 56 37
rt.canailles@gmail.com

18 places

Inscription : auprès de la crèche

BOULES DE GOMME, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 8h - 18h30

📍 58 rue de Cambrai, Lille

📞 03 20 14 34 20
boulesdegomme@orange.fr

25 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

MAM OH COMME 3 POMMES, MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

🕒 8h - 18h

📍 3 bis rue Armand Carrel, Lille

📞 03 74 44 15 19
mamohcomme3pommes@gmail.com

16 places

Inscription : auprès de la structure

RIGOLO COMME LA VIE, CRÈCHE DE LA SAUVEGARDE DU NORD

🕒 8h - 18h30

📍 35 boulevard de Strasbourg, Lille

📞 03 52 79 01 49

lille-lasauvegardedunord@rigolocommelavie.fr

20 places : 10 places réservées par la Ville de Lille +10 places réservées aux familles bénéficiant d'un accompagnement dans le cadre de la prévention précoce

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

CRÈCHE COOPÉRATIVE 1001 MOULINS, CRÈCHE COOPÉRATIVE

🕒 8h - 18h30

📍 90 avenue Denis Cordonnier, Lille

📞 09 87 33 96 84

cooperativemoulins@gmail.com

24 places : 20 places réservées par la Ville de Lille + 4 places achetées par des entreprises

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LILLE-SUD

MARIE CURIE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

🕒 7h30 - 18h30

📍 2 rue André Gide, Lille

📞 03 20 53 23 42

crechemariecurie@mairie-lille.fr

70 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES P'TITS MINOUCHES, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

🕒 7h30 - 18h30, sauf le lundi de 7h30 à 17h30

📍 2 rue de la Loire, Lille

📞 03 20 53 98 20

crechelesptitsminouches@mairie-lille.fr

22 places dont 7 places réservées au dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle)

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche



LES OISILLONS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h
- 📍 centre social l'Arbrisseau - 194 rue du Vaisseau le Vengeur, Lille
- ☎ 03 20 16 84 30
mac@larbrisseau.com

39 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille + 8 places réservées au dispositif AVIP (A Vocation d'Insertion Professionnelle). La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche



LA RONDE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h
- 📍 centre social Denise Cacheux - 45 rue Lazare Garreau, Lille
- ☎ 03 28 55 38 20
duetz.cslg@gmail.com

25 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

MAM GRAINES D'ÉVEIL, MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

- 🕒 8h30 - 18h
- 📍 86 rue du Faubourg des Postes, Lille
- ☎ 07 69 34 05 49
mamgrainesdeveil@yahoo.com

12 places

Inscription : auprès de la structure

SPOR'TILUC, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 7h30 - 18h30
- 📍 83 rue Abélard, Lille
- ☎ 03 20 60 41 81
contact@luc.asso.fr

24 places : à partir de 12 mois / horaires différents pendant les vacances scolaires

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche



LES PETITS PAS, CRÈCHE D'ENTREPRISE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

- 🕒 6h30-21h30 et certains week-ends
- 📍 CHU - rue Paul Neyrac à Lille
- ☎ 03 20 44 59 62

Des places sont réservées par la Ville de Lille pour des familles ayant des besoins d'accueil en dehors des horaires classiques (au-delà de 7h30-18h30). La majorité des places sont réservées aux salariés du CHU

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la ville de Lille pour les habitants de Lille, Lomme et Hellemmes

SAINT-MAURICE PELLEVOISIN

DIGUE DONDAINES, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 107 rue d'Athènes, Lille
- ☎ 03 20 42 82 03
diguedondaines@innovenfance.org

24 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille

Pour les contrats d'accueil de moins de 25h/semaine : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LE CLUB DES MAMANS DE ST MAUR, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 4 résidence Dampierre-Avenue de Mormal, Lille
- ☎ 09 83 67 32 45
association.clubdesmamans@gmail.com

24 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

PÉTRONILLE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 22/24 rue H.Lefebvre, Lille
- ☎ 03 20 06 46 89
petronille.creche@gmail.com

22 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

BABIBULLE, CRÈCHE ASSOCIATIVE À GESTION PARENTALE

- 🕒 8h - 18h fermée le mercredi
- 📍 213 bis rue du Faubourg de Roubaix, Lille
- 📞 03 20 51 56 35
babibulle.hg@gmail.com

20 places

Inscription : auprès de la crèche

MAM LES PETITES MASCOTTES, MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

- 🕒 8h30 - 18h30
- 📍 15/2 résidence Breteuil-rue du Buisson, Lille
- 📞 06 48 71 56 14
scott_marion@hotmail.com

12 places

Inscription : auprès de la structure

VAUBAN-ESQUERMES

PREMIERS PAS-LITTRÉ, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 12 place de l'Arbonnoise, Lille
- 📞 03 20 09 85 10
macvauban@premierspas.fr

36 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille

Pour les contrats d'accueil de 1 à 3 jours/semaine : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

VIEUX-LILLE

CRÉPIN ROLAND, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

🕒 7h30 - 18h30

📍 83 rue Royale, Lille

📞 03 20 78 45 20
crechecrepinroland@mairie-lille.fr

40 places

Inscription : mesdemarches.lille.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

ENFANTINES, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 8h30 - 18h30

📍 Centre social Godeleine Petit- 28 rue des Archives, Lille

📞 03 20 06 85 58
enfantines@mqvieuxlille.fr

33 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

ILÔT TENDRESSE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 8h30 - 18h30

📍 Centre social Godeleine Petit - 165 B rue du Bastion St André, Lille

📞 03 20 51 81 56
ilottendresse@mqvieuxlille.fr

23 places (enfants à partir de 18 mois)

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

MAM LES LUTINS MALINS, MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

🕒 8h - 18h30

📍 71 rue Négrier, Lille

📞 09 84 00 49 67
lutins.mam@gmail.com

12 places

Inscription : auprès de la structure

MAM LES PETITES POUSES, MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 10 place St André, Lille
- 📞 09 87 17 76 17
mam.lespetitespousses@gmail.com

16 places

Inscription : auprès de la structure

WAZEMMES

GRIBOUILLE ET CIE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 Maison de quartier de Wazemmes-2 bis rue Magenta, Lille
- 📞 03 20 55 18 18
cpe@maisondequartierdewazemmes.info

40 places : des places sont réservées par la Ville de Lille

Inscription : mesdemarches.lille.fr pour les places réservées par la Ville de Lille. La crèche gère la majorité de ses places. Vous avez donc également la possibilité de vous inscrire directement auprès de cette structure.

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

CARACOLE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h - 18h30
- 📍 Maison de quartier de Wazemmes- 36 rue d'Eylau, Lille
- 📞 03 20 54 60 80
crechecaracole@maisondequartierdewazemmes.info

20 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES LUTINS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 8h30 - 17h30
- 📍 45 rue des Stations, Lille
- 📞 03 20 22 05 78
leslutins@innovenfance.org

13 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LA LUCIOLE, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 8h - 18h30

📍 2 rue Ducourouble, Lille

📞 03 20 42 04 66

laluciolelille@innovenfance.org

22 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

TOUS QUARTIERS

CRÈCHE FAMILIALE DE LA VILLE DE LILLE

🕒 8h - 18h

📞 03 20 60 32 93

crechefamiliale@mairie-lille.fr

60 places : accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle de la crèche familiale

Inscription : mesdemarches.lille.fr

DOMICIL'ENFANCE, SERVICE DE GARDE D'ENFANT À DOMICILE

🕒 secrétariat de 9h à 13h et de 14h à 18h

📍 45 rue des Stations - Lille

📞 03 20 42 09 13

dom@innovenfance.org

Intervention au domicile des familles pour des enfants de 0 à 6 ans, 7j/7, nuit possible

HELLEMMES

NARCISSE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE D'HELLEMMES

🕒 8h - 18h30

📍 111-113 rue Faidherbe, Hellemmes

📞 03 28 38 02 00
petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr

52 places

Inscription : auprès de la Direction des Solidarités et du CCAS d'Hellemmes

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES POPELINES, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE D'HELLEMMES

🕒 7h30 - 18h30

📍 6 Allée des Fileuses, Hellemmes

📞 03 20 67 16 34
petiteenfancehellemmes@mairie-lille.fr

73 places

Inscription : auprès de la Direction des Solidarités et du CCAS d'Hellemmes

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

GRAINES D'ACACIAS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

🕒 8h - 17h30, fermée le mercredi

📍 4 place Hentgès, Hellemmes

📞 03 20 33 90 39
hg.grainesacacias@gmail.com

17 places

Inscription : auprès de la crèche

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LOMME

LES BOUTS D'CHOU, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LOMME

- 🕒 8h - 17h, le mercredi 8h - 12h
- 📍 7 Rue Auguste Lamy, Bâtiment B, Lomme
- 📞 03 20 22 96 22
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

17 places

Inscription : mesdemarches.ville-lomme.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LA FARANDOLE, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LOMME

- 🕒 8h - 18h
- 📍 51 bis Rue Adolphe Defrenne, Lomme
- 📞 03 20 92 84 29
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

17 places

Inscription : mesdemarches.ville-lomme.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES P'TITS LOUPS, CRÈCHE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LOMME

- 🕒 8h - 18h
- 📍 35 Av. de la Délivrance, Lomme
- 📞 03 20 92 74 72
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

17 places

Inscription : mesdemarches.ville-lomme.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

PREMIERS PAS, CRÈCHE ASSOCIATIVE

- 🕒 7h - 19h
- 📍 Maison de la Petite Enfance « Suzanne Lacore », 780 Av. de Dunkerque, Lomme
- 📞 03 20 00 03 15
maclomme@premierspas.fr

40 places

Inscription : mesdemarches.ville-lomme.fr

Pour l'accueil occasionnel : vous pouvez vous inscrire auprès de la crèche

LES P'TITS LUTINS, CRÈCHE FAMILIALE DE LA VILLE DE LOMME

🕒 7h - 19h

📍 Maison de la Petite Enfance « Suzanne Lacore », 780 Av. de Dunkerque, Lomme

📞 03 20 00 03 15
servicepetiteenfance@mairie-lomme.fr

55 places : Accueil individuel au domicile d'une assistante maternelle de la crèche familiale

Inscription : mesdemarches.ville-lomme.fr

LA MAM DE PAIN D'ÉPICES, MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

🕒 7h30-18h

📍 858 avenue de Dunkerque, Lomme

📞 03 59 54 83 89
www.lamamdepaindepices.fr

12 places

Inscription : auprès de la structure



Direction Petite Enfance
03 20 49 52 36
petiteenfance@mairie-lille.fr

[Plus d'infos sur lille.fr](http://lille.fr)

Illustrations : Hélène Salazar - Tu vois ce que je veux dire

Rédaction : Bien fait pour ta Com'

Photos : Daniel Rapaich, Thomas Lo Presti, Guilhem Fouques - Ville de Lille

Guide rédigé dans le cadre du Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et du Ministère des Solidarités